

## *Dans une petite entreprise de plasturgie, un jeune intérimaire est amputé d'une main par une presse à thermoformer.*

La victime est employée comme monteur-règleur depuis deux mois. Elle a bénéficié d'une formation au poste de travail d'un mois par son tuteur avant d'intervenir en autonomie. Cette formation n'est cependant pas formalisée et aucune fiche de poste n'est rédigée. La presse date de 1986 et n'a jamais été mise en conformité avec la réglementation machine. Dans ce cas, il n'y a pas d'asservissement général entraînant l'arrêt de la machine lors de l'ouverture de la porte d'un module. Par ailleurs, les différents modules de la thermoformeuse ne sont pas cloisonnés, l'outil de découpe est donc accessible par le module de formage voisin.



En changeant le moule de formage de la machine, la victime a cherché à enlever un morceau de film collé à l'outil de découpe voisin. Au même moment, l'outil tranchant s'est mis en mouvement, lui sectionnant la main.

## Comment éviter l'accident ?

- ✓ Mettre en conformité la machine
- ✓ Identifier les risques sur les thermoformeuses
- ✓ Informer/former sur les risques
- ✓ Acquérir des machines récentes et conformes
- ✓ Procurer des Equipements de Protection Individuels

### Technique

- Brochure de l'INRS « sécurité des machines : mode de fonctionnement, protections neutralisées » [ED 6129](#)
- Fiche pratique de sécurité de l'INRS « Barrières immatérielles » [ED 114](#)
- Brochure de la Carsat Rhône-Alpes « Monteurs-règleur en injection plastique » [SP1200](#)

### Organisation

- Brochure de l'INRS « Evaluation des risques professionnels - aide au repérage des risques dans les PME-PMI » [ED 840](#)
- Brochure de l'INRS « Réussir l'acquisition d'une machine ou d'un équipement de travail » [ED 6231](#)
- Brochure de l'INRS « Intervention sur un équipement de travail. Réflexions pour la sécurité lors des arrêts » [ED 6038](#)

### Humain

- Fiche pratique de l'INRS « Constituer des fiches de poste intégrant la sécurité » [ED 126](#)
- Brochure de l'INRS « Les équipements de protection individuelle, règles d'utilisation » [ED 6077](#)